

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique |
| Herausgeber: | Société fribourgeoise d'éducation |
| Band: | 44 (1915) |
| Heft: | 11 |
| Artikel: | Les œuvres sociales de l'école |
| Autor: | Barbey, Firmin |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-1039454 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bulletin pédagogique

Organé de la Société fribourgeoise d'éducation

DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

ET DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DU CORPS ENSEIGNANT

Abonnement pour la Suisse : 3 fr. ; par la poste : 20 ct. en plus. — Pour l'étranger : 4 fr. — Prix du numéro : 20 ct. Prix des annonces : 15 ct. la ligne de 5 centimètres. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à **M. le Dr Julien Favre, professeur à l'Ecole normale, Hauterive-Posieux.**

Pour les annonces, écrire à **M. L. Brasey, secrétaire scolaire, Ecole du Bourg, Varis, Fribourg**, et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à **l'Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg**.

Le Bulletin pédagogique paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où il ne paraît qu'une fois.

SOMMAIRE. — *Les œuvres sociales de l'école. — Le latin à l'école secondaire de la Glâne, à Romont (suite et fin). — Ma première leçon d'application (suite). — Enseignement de la langue (suite). — L'innombrable mêlée, poèmes d'actualité (suite). — Echos de la presse. — Bibliographies. — Chronique scolaire.*

Les œuvres sociales de l'école¹

A mesure que l'enseignement populaire se développe, que les programmes prennent de l'envergure, le rôle de l'école gagne en extension et en importance. De nos jours, beaucoup plus qu'autrefois, l'école tend à pénétrer dans la vie réelle, à s'inspirer dans son enseignement des leçons de l'expérience ; de plus en plus, l'écolier, en apprenant à lire, à écrire, à calculer, à dessiner, doit en même temps s'exercer à *vivre*, et à vivre de manière à se rendre le plus

¹ Rapport rédigé à la suite de l'Exposition de Berne.

utile possible à lui-même, à sa famille et à la société pour laquelle il est né.

L'examen des très nombreux travaux exposés à Berne permet de constater que cette heureuse tendance est nettement accusée à l'heure actuelle. Nous nous proposons, dans ce modeste rapport, de signaler à l'attention publique quelques-unes des œuvres éducatives et sociales, qui paraissent avoir pris place à l'école depuis quelques années et sont de nature à imprimer à l'école nouvelle sa note caractéristique.

Etablissons aussitôt une subdivision des œuvres dont nous avons à parler : les unes font corps avec l'école elle-même, elles sont les compagnes, les auxiliaires plus ou moins indispensables des méthodes et des moyens d'enseignement, nous les désignerons sous le nom d'œuvres scolaires internes. D'autres, sans pénétrer dans le domaine scolaire proprement dit, facilitent à l'école sa tâche en contribuant à mettre l'enfant à même de profiter le plus fructueusement possible de l'enseignement donné et d'affronter ensuite victorieusement les difficultés de la vie : ce sont les œuvres annexes de l'école.

I. ŒUVRES INTERNES DE L'ÉCOLE

Pour donner plus de précision à notre travail, nous nous proposons de passer successivement en revue, sous une forme succincte, les points qui se sont imposés à notre attention.

1° La discipline scolaire

Un principe semble dominer les moyens mis en valeur en vue d'obtenir à l'école une bonne et sérieuse discipline, cette base fondamentale sur laquelle doit s'asseoir tout enseignement. Ce principe est le suivant : La vraie discipline, celle qui fortifie les volontés et gagne les cœurs, s'obtient par la persuasion. Les moyens répressifs sont de plus en plus relégués à l'arrière-plan, et n'interviennent que comme pis-aller, moyen indispensable lorsqu'il s'agit de dompter des esprits rebelles.

Parmi les nombreux documents présentés par l'Ecole nouvelle, Institut Rousseau, à Genève, nous sommes heureux de trouver l'excellent ouvrage du distingué pédagogue F.-W. Föerster, traduit en français par Pierre Bovet, dont la lecture est une démonstration de la tendance signalée.

D'une monographie de M. le Dr von Overbeck, professeur à l'Université de Fribourg, sur la discipline scolaire et la

participation de l'école à la justice pénale, il est facile de déduire que les enfants sont assujettis aux règles de la discipline scolaire, non seulement pendant les heures de classe et entre les murs de l'école, mais hors de celle-ci, de sorte que, rendus à eux-mêmes, ils restent néanmoins sous le contrôle de l'autorité scolaire. Les lois et règlements actuellement en usage dans les divers cantons suisses, sont là pour le prouver. Il résulte de ces dispositions que la mission de l'instituteur n'a pas pour cadre restreint la salle de classe, mais qu'elle s'étend à tous les milieux avec lesquels l'écolier se trouve mis en contact.

2^o Les travaux manuels

Les nouvelles méthodes d'enseignement tendent à faire sortir l'élève de son attitude passive pour l'amener à participer lui-même activement à sa propre éducation par l'expérience personnelle et la mise en jeu de toutes ses facultés. C'est en suivant ce courant d'idées qu'on a introduit à l'école l'enseignement des travaux manuels. Déjà, l'Exposition nationale de Genève, en 1896, avait montré que les travaux manuels tenaient une place importante dans l'école suisse. Citons ici quelques passages de la monographie de M. Grandchamp, à Lausanne :

« Il existe en Suisse plus de 1,500 classes de travaux manuels dans les écoles primaires et secondaires ; ils sont aussi enseignés dans nombre d'institutions spéciales publiques et privées : classes d'arriérés et d'anormaux, asiles, maisons de correction, etc.

« Dans la pensée des hommes d'école de la Suisse les mieux avertis, les travaux manuels ne doivent pas être un enseignement annexe de l'école, servant de préparation à l'apprentissage. Ils sont à leurs yeux la méthode expérimentale mise au service de l'éducation.

« N'est-ce pas un curieux phénomène que présente notre conception de l'instruction publique ? Au premier âge, une école où, grâce à Fröbel, toutes les notions acquises sont le résultat d'une occupation ou d'un jeu — qui est un travail approprié aux forces de l'enfant ; — plus tard, l'Université, où le professeur est l'initiateur guidant les étudiants vers les recherches personnelles, dans les travaux de bibliothèques ou dans ceux des laboratoires, dont les expériences sont le plus sûr fondement de leur jeune science. Entre ces deux âges, l'école des années intermédiaires, dans laquelle le maître et le manuel sont tout ; où l'élève doit écouter et apprendre, se plier à la volonté d'autrui, être

passif. Il assiste parfois à une expérience scientifique, mais elle lui est présentée comme un spectacle ; il n'y est pas actif ; c'est encore le maître qui en règle les conditions et en apprécie les résultats. N'y a-t-il pas là une lacune ? La nécessité de la combler n'est-elle pas le problème le plus pressant de la pédagogie ? L'axiome d'éducation, l'enfant doit être l'artisan de son propre savoir, restera-t-il toujours une expression vaine, ou bien un jour arrivera-t-il où les méthodes d'enseignement en feront une réalité ? »

3^o La décoration des salles d'école

Pour rendre l'école attrayante, pour amener l'enfant à fournir spontanément sa part d'activité au grand œuvre de sa formation intellectuelle et morale, il faut lui rendre agréable le local dans lequel il est appelé à travailler. Ce but sera rempli si l'école se présente à l'enfant comme un modèle à suivre sous tous les rapports ; il faut qu'il s'y trouve tout aussi bien et même mieux que chez lui, que l'ornementation des salles contribue à former son bon goût et son appréciation de tout ce qui est beau et utile. Ajoutons que, même sous ce rapport, son activité personnelle peut fort bien être mise à contribution. Le passage suivant, emprunté à J. Cazin, inspecteur d'Académie, et extrait d'une monographie sur la décoration des salles d'école, par M. Ed. Quartier-La-Tente, fils, pasteur, au Landeron, nous fait envisager l'importance de l'éducation esthétique de l'enfant :

« La position du problème de l'éducation esthétique à l'école revêt un caractère presque dramatique. Où donc les facultés actives de l'enfant trouveraient-elles la nouveauté qu'elles recherchent inconsciemment pour se distraire de l'effort, si nulle culture ne corrigeait à mesure dans l'enfant le goût des impressions vives et des gestes violents ? Faut-il risquer que des sensations de plus en plus brutales, des émotions de plus en plus violentes et grossières, lui en donnent l'illusion..... Il est de toute nécessité que l'enfant apprenne à embellir sa vie au sens profond du mot, c'est-à-dire à l'embellir non seulement dans le repos, mais dans le labeur quotidien... Les facultés esthétiques, innées à l'enfant, nous apparaissent comme des puissances naturelles qui se transforment par degré, à partir du premier âge, qui s'épanouissent dans l'adulte, qu'on ne saurait enfin négliger à quelque moment que ce soit sans mutiler la nature humaine.

« La même nécessité est plus pressante pour les enfants du peuple que pour les autres ; il faut que le travailleur

trouve en lui-même et dans l'exercice spontané de son propre goût les ressources indispensables de l'art. C'est une supériorité que de savoir, à l'heure du loisir, éprouver le sentiment du beau. »

La monographie de M. Quartier-La-Tente nous a rappelé un rapport présenté en 1910 à la conférence des inspecteurs scolaires de la Suisse romande par M. Latour, inspecteur, à Neuchâtel. Il s'agissait précisément, dans cette séance qui eut lieu à Fribourg, de la décoration des salles d'école. Le rapporteur y disait entre autres ceci : « C'est la flore de nos champs et de nos jardins que nous devons placer sous les yeux de nos enfants. Que la plante, que la fleur soient constamment à leur disposition, dans la salle d'école, dans la cour, dans un parterre près de l'école ; qu'ils aient le loisir de cultiver, de soigner, d'arroser les plantes ainsi mises à leur disposition. Au lieu d'avoir des clôtures froides et nues, qu'on les recouvre de plantes grimpantes et de lierre éternellement verts.

« Dans la salle d'école, ménageons une place suffisante près des fenêtres, mais sans gêner l'aération, pour y placer des pots de fleurs, telles que des géraniums, des marguerites, des giroflées, des chrysanthèmes, des bruyères, dont la grâce et la beauté animeront l'école la plus grave et jetteront un sourire sur la sévérité de l'étude. »

Nous trouvons l'idée excellente, et quel maître d'école n'entrevoit que les écoliers se constitueront eux-mêmes les heureux auteurs de cette ornementation naturelle ; il suffit de les guider et de les encourager.

Pour ce qui concerne la décoration matérielle de la salle d'école, nous avons toujours remarqué que les travaux dus à l'initiative du maître et des élèves sont mieux appréciés et mieux observés que les cartes et les gravures de provenance quelconque. Là encore, qu'il s'agisse de décoration fixe ou de décoration mobile, nous habituerons l'enfant à courir à son propre bonheur par son activité personnelle.

(A suivre.)

Firmin BARBEY.

Le latin à l'école secondaire de la Glâne, à Romont

(Suite et fin.)

Faire réciter la leçon de grammaire, la faire expliquer par l'élève, lui faire donner des exemples, l'induire à prouver que ces textes sont conformes aux préceptes, donner les temps primitifs des verbes, indiquer entre quels mots il y a